

Logements sociaux, le grand retour ?

En février 1991, dans la lettre d'informations municipale, le Maire Philippe Briand titrait son édito : « Le logement social : Un enjeu » ! C'était l'époque de la naissance du quartier de la Ménardière avec 153 logements collectifs construits par l'OPAC en 1990, puis il y eut aussi aux Maisons Blanches la construction de 50 logements par l'OPAC en 1996. Là s'arrête la période faste pour le social. Pendant 16 ans - de 1996 à 2012 - ce fut la grande période des lotissements aux quatre coins de notre commune avec des parcelles de 1000 m² et plus. Pauvres logements sociaux, largement oubliés pendant ces longues années. Dans le cadre de la loi S.R.U. en 2012, notre commune affichait 14,91 % de logements sociaux. Pour respecter les 20 % obligatoires de cette loi, il aurait fallu avoir 1590 logements de ce type. Il en manquait 404. Pendant toutes ces années, nous avons réclamé un programme axé sur la création de logements sociaux.

Comme 30 % des Saint-Cyriens ont plus de 60 ans (4778 habitants), nous étions conscients que la question de l'habitat pour avoir des jeunes se trouvait posée. D'où la nécessité d'offrir des logements accessibles aux jeunes couples, seul l'habitat social pouvait apporter la bonne réponse. Ne pas opposer les générations, mais justement maintenir un équilibre est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des différentes structures communales : « écoles, stade, gymnase et piscine ». Nous avons toujours demandé pour les parcelles à lotir des surfaces de 500 m², Saint-Cyr jusqu'à aujourd'hui s'y refusait. Certes, l'obligation de mettre en place dans toutes les communes de l'agglomération de Tour(s)+ des Plans Locaux Urbains compatibles entre eux ainsi que le Plan Local de l'Habitat peuvent expliquer une certaine évolution positive allant dans le sens de nos nombreuses demandes. Il est vrai que les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme devront être réalisés pendant le prochain mandat. Au conseil municipal du 18 novembre nous avons débattu sur l'aménagement de la ZAC de la Ménardière, Lande, Pinauderie. Vu l'évolution de ce dossier, nous avons voté pour. La raison de notre vote, c'est que pour une fois nous avons l'impression d'avoir été enfin entendus. Voir le parcellaire passer de 1000 m² à 700 m² est une évolution positive même si nos 500 m² sont plus réalistes. La mise en place de maisons de ville avec un foncier de 500 m² ne peut que nous agréer, toutefois la question du nombre reste posée. Un habitat collectif de petits immeubles de R+1+C ou R+3+C correspond bien à une politique de la ville équilibrée. Parler de promouvoir la mixité sociale et vouloir améliorer l'offre de logements ne peut que nous satisfaire. Une étude sur le personnel municipal montre que seul 98 agents sur 279 habitent à Saint-Cyr et 79 habitent hors agglomération, cela montre bien les besoins de logements pour ceux qui travaillent à Saint-Cyr sans oublier que leurs enfants sont souvent scolarisés hors de Saint-Cyr. Et que dire de toutes les personnes qui travaillent dans le privé sur le territoire communal. Il était temps de changer de politique de l'habitat, réduire les déplacements domicile-travail ne doit pas demeurer un souhait. Avec une politique de l'habitat axée sur la mixité sociale, l'on peut améliorer la vie au quotidien de tous. Notre commune peut le faire et elle doit s'y inscrire. Après des années d'une politique de l'habitat sélectif, le retour à celle que pratiquait le Maire Claude Griveau dans les années 1970 est nécessaire !

Une citation de Bossuet trouve sa place ici : « La véritable raison et la véritable sagesse, c'est de savoir se modérer ». Cela peut s'appliquer à la gestion d'une commune !

**Les élus de la liste « Saint-Cyr Plurielle »
Michel Huet, Marie-José Boutet, François Testu, Gudrun Yarko.**

